

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et Question n° 030
du contrôle de gestion**

Finances

REF : DAF2017007

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Adoption du budget primitif 2017 du budget annexe du Réseau de chaleur provisoire de la ZAC Canal

EXPOSE :

Voir la note de présentation synthétique en annexe.

RAPPORT BUDGETAIRE 2017

BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DU RESEAU DE CHALEUR PROVISOIRE DE LA ZAC CANAL

Lors de sa séance du 10 juillet 2014, le Conseil municipal a approuvé la création d'une régie municipale dotée de la seule autonomie financière en charge de la gestion du réseau provisoire de chaleur de la ZAC CANAL.

La régie est dotée d'un budget depuis septembre 2014. Ce budget retrace, en investissement, les dépenses relatives à la construction du réseau et, en fonctionnement, les dépenses et recettes liées à l'exploitation du réseau. A noter qu'il s'agit du seul budget annexe de la Ville relatif à un service public industriel et commercial ce qui signifie qu'il doit être intégralement autofinancé par les recettes tarifaires payées par l'utilisateur (droits de raccordement, abonnement et consommation des abonnés au réseau). Aucune subvention du budget principal ne peut être versée pour équilibrer ce budget.

Le marché d'exploitation du réseau de chaleur a été confié à la société DALKIA qui l'exploite pour le compte de la Ville.

Ce réseau fonctionne depuis septembre 2014 et alimente aujourd'hui 3 immeubles d'habitation composés de 261 logements au total. Il n'est pas prévu, à court terme, de raccorder d'autres bâtiments à ce réseau provisoire.

L'année 2017 sera une année de transition pour ce réseau puisqu'il fonctionnera pour la première fois en année pleine et il s'agira, dans le même temps, de trouver une solution définitive permettant de pérenniser la fourniture de chaleur aux abonnés.

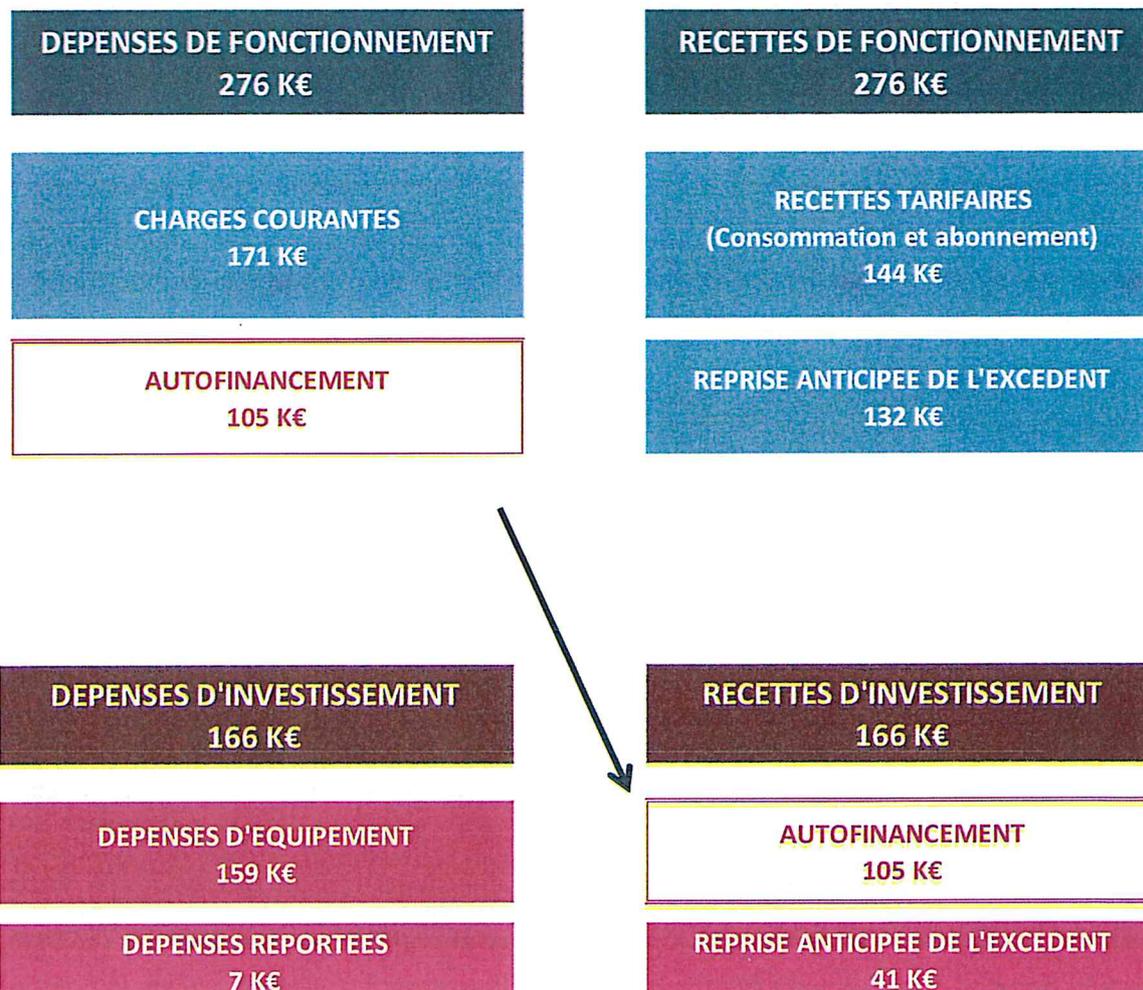
A noter également que les résultats cumulés des années précédentes (facilement évaluables sur un budget d'un faible volume) seront repris par anticipation au BP 2017. Il s'agit, aussi bien pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement, d'excédents. Cette reprise anticipée des résultats était indispensable pour assurer l'équilibre du budget annexe.



Vu pour être annexé à la délibération prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 23.09.2017

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE DU RESEAU DE CHALEUR PROVISOIRE DE LA ZAC CANAL



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles d'exploitation du réseau (hors autofinancement) atteignent 171 k€ au BP 2017, en augmentation de 8% par rapport à 2016 en raison du fonctionnement du réseau « à plein régime » sur les 3 bâtiments et sur toute l'année 2017.

Pour 2017, les dépenses d'exploitation prévisionnelles refacturées par DALKIA s'élèvent à 155 502,40 € HT :

- 98 312,40 € HT pour l'achat de combustible (P1)
- 57 090,00 € HT pour la maintenance des installations (P2)

Il faut ajouter à ces dépenses une enveloppe de 15 000 € HT pour des frais d'accompagnement d'un conseil spécialisé dans la gestion des réseaux de chaleur.

Les recettes réelles d'exploitation du réseau (hors reprise anticipée de l'excédent) atteignent 144 k€ au BP 2017, en diminution de 37% par rapport à 2016 en raison du fait que la Ville ne perçoit plus de droits de raccordement à compter de 2017.

Les recettes d'exploitation prévisionnelles s'élèvent à **143 465,16 € HT** :

- 50 780,36 € HT au titre de la consommation de chaleur des abonnés (R1)
- 92 684,80 € HT au titre de l'abonnement au réseau (R2)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Un budget d'investissement de 158 700 € HT environ (hors dépenses reportées) permettra de payer les dernières factures relatives au raccordement du 3^e immeuble d'habitation ayant eu lieu au printemps 2016 mais surtout d'envisager le basculement de ce réseau provisoire en réseau définitif.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS
-----**

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2017007

Signataire : JB

OBJET : Adoption du budget primitif 2017 du budget annexe du Réseau de chaleur provisoire de la ZAC Canal

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu les articles L.2312.-1 et L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicables aux établissements publics industriels et commerciaux,

Vu la délibération n° 233 du 10 juillet 2014 portant création d'un service public de production et de distribution d'énergie calorifique,

Vu la délibération n° 234 du 10 juillet 2014 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du réseau de chaleur de la ZAC CANAL,

Vu la délibération n° 235 du 10 juillet 2014 portant approbation du règlement de service et des tarifs pour le réseau de la chaleur de la ZAC CANAL,

Vu le projet de budget primitif 2017 du budget annexe du Réseau de chaleur provisoire de la ZAC CANAL,

Vu la délibération portant affectation provisoire des résultats anticipés 2016 du budget annexe du Réseau de chaleur provisoire de la ZAC Canal,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du conseil municipal du 23 février 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017 du budget annexe du Réseau de chaleur provisoire de la ZAC Canal,

Vu la note de présentation du budget annexée,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le budget primitif 2017 du budget annexe du Réseau de chaleur provisoire de la ZAC Canal, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses : 275 584,80 €

Recettes : 275 584,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 166 027,58 €

Recettes : 166 027,58 €

DIT que la Maire est autorisée à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Reçu en préfecture le : 24/03/2017

Publié le : 24/03/2017

Certifié exécutoire le : 24/03/2017



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG

